

85^e Salon Biennal du 9 au 23 Octobre 2021

Invit  d'honneur : Emmanuel MICHEL- peintre et sculpteur

Salles d'exposition au TH  TRE DE P RIGUEUX Esplanade Robert Badinter
et   l'APPART pour l'exposition des Photographes

Vernissage le samedi 9 Octobre 2021   partir de 18 h dans la salle du th  tre

REGLEMENT DU SALON BIENNAL 2021

S lection

Tout artiste membre de la Soci t  des Beaux-Arts   jour de sa cotisation pour 2021 (30  ) peut proposer d'exposer ses  uvres au Salon Biennal. (cette ann e la cotisation de 2020 est valable pour 2021).

La s lection s'effectuera sur dossier.

Chaque artiste d sireux d'exposer devra adresser un dossier comportant :

- le bulletin de candidature d ment compl t 
- un CV donnant un aper u de son parcours artistique
- une enveloppe correctement libell e et affranchie pour le renvoi du r sultat de la s lection du jury
- une photographie de qualit  de chacune des  uvres qui seront propos es au salon

Les photos num riques au format JPEG, Format minimum 1000x1500 pixels et nomm es sous la forme « *nomprenom-titre-format* » ex « *DegasEdgar-danseuses-75x73* »

Les photos papier , Format minimum 10x15cm , pr ciser au dos votre nom et le titre de l' uvre et son format

A l'issue de l'examen des dossiers les artistes seront avis s de l'acceptation ou du refus de leur candidature.

La d cision du jury, constitu  de professionnels du monde artistique, sera sans appel.

Les pi ces sont   envoyer avant le 31 Juillet 2021

au choix

- par envoi postal   la secr taire
Jacqueline Ferron 1790 route de la for t Barade Le Grand Retour 24210 Fossemagne Tel 06 80 41 22 32
- par e-mail (fichiers .doc, .pdf, .jpg)   l'adresse :
contact@beaux-arts-perigord.com

Formats et nombre d' uvres

Cette ann e nous avons souhait  modifier la norme des formats afin de vous offrir une plus grande libert .

Chaque artiste peintre ou photographe pourra proposer de 1   4  uvres maximum au format de son choix, il disposera d'un maximum de 2 m tres lin aires pour les exposer en tenant compte des cadres et d'une distance de 10   20 cm entre chaque  uvre.

Les diptyques, triptyques et autres polyptyques, seront consid r s comme 1 seule  uvre.

Les sculpteurs pourront proposer de 1   5  uvres.

Voir les pr cisions en annexe.

N  SIRET

Comme il en a  t  d cid  lors de la derni re AG, le N  de SIRET devient obligatoire pour tout exposant d sireux de proposer ses  uvres   la vente. Si cette information n'est pas sp cifi e le prix ne sera pas renseign .

Pour les artistes qui seront admis à exposer à l'issue de la sélection

Dépôt des œuvres : au Théâtre de Périgueux, place Badinter, le Mardi 5 et le mercredi 6 octobre 2021 10h à 12h et de 14h à 18h.

Retrait : le samedi 23 Oct. en fin d'exposition ou le lundi 25 Oct. de 9h à 12h.

Droits d'accrochage : **20 € pour une seule œuvre, 10 € par œuvre pour 2 à 4 œuvres.**

Seules seront acceptées les œuvres des sociétaires à jour de leurs cotisations, soit 30 € pour 2020-21.

Participation aux frais - En cas de vente les artistes s'engagent à reverser à la société un don de 15% du prix de vente.

Encadrement et identification - Ne seront acceptées que les œuvres encadrées sous baguette, cadre sobre ou cache-clou. Pourront être admises les toiles non encadrées dont la tranche aura été peinte, en noir de préférence. Pour des raisons évidentes de sécurité, les sous-verre à pinces sont proscrits.

Le système d'accrochage devra être conçu avec une ficelle suffisamment solide pour supporter l'œuvre et permettre une mise en place aisée.

Inscrire au dos de chaque pièce le nom de l'auteur, le titre.

Voir les précisions en annexe.

Les socles des sculptures

Les sculptures seront mises en place sur des supports fournis par les auteurs.

Pour la sécurité des pièces légères ou instables, prévoir une fixation au support. Éviter les pièces trop lourdes ou trop volumineuses qui ne pourraient être manipulées sans danger. Prévoir des supports sobres, parallélépipédiques, noirs ou blancs.

Assurances - La Société décline toute responsabilité en cas de détérioration, vol, etc... Les exposants soucieux de garantir leurs œuvres doivent contracter une assurance individuelle.

Droit à l'image : Les participants à l'exposition autorisent sans réserve, les organisateurs à utiliser gratuitement, ensemble ou séparément, leur nom et production de leurs œuvres dans toutes les manifestations publiques, promotionnelles liées à l'exposition sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation.

Prix et distinctions remis lors du vernissage par le jury du Salon Biennal composé de membres de la SBAP et de personnalités extérieures à l'association

- **Grand Prix du Salon** (500 €)
- **Prix Périgord** (300 €) *attribué à un artiste résidant en Dordogne.*
- des distinctions seront attribuées dans les sections
 - Peinture (huile, acrylique et assimilé)
 - Aquarelle-Dessin-Pastel-Gravure
 - Sculpture
 - Photographie
 - Jeunesse
- des « Mentions spéciales » seront attribuées.

Le Conseil Départemental et la Ville de Périgueux sont invités à distinguer un(e) artiste exposant(e).

Le Prix du Public sera connu en fin de Salon.

ANNEXE

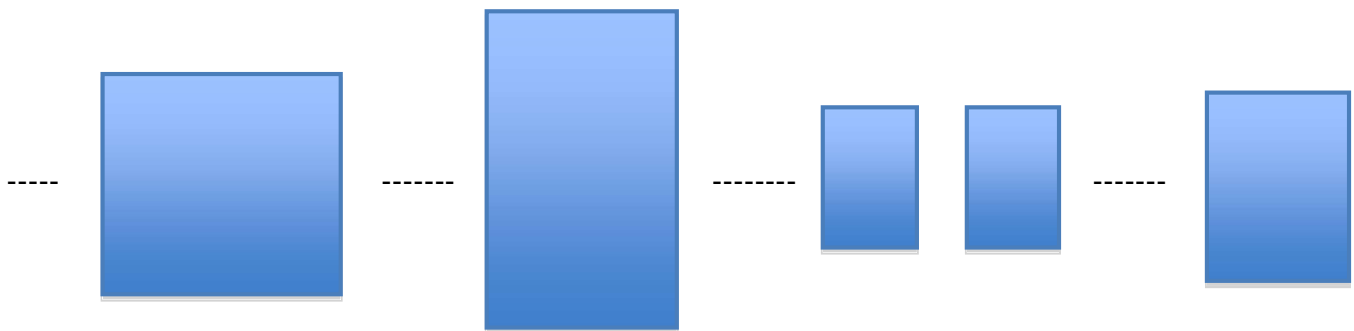
NOTES POUR LES EXPOSITIONS ET CONSEILS POUR LES SYSTÈMES D'ACCROCHAGE

- Chaque artiste aura à sa disposition 2 mètres linéaires. Il y aura un écart de 40cm entre chaque artiste.
- Dans le cas où un artiste n'utilise pas les 2 mètres qui lui sont offerts, il y aura toujours un écart de 40cm entre chaque artiste.
- Si l'artiste expose une seule œuvre d'une largeur de 2 mètres, l'écart de 40cm est maintenu avec les œuvres des artistes situés de part et d'autre.
- Les dimensions maximum incluent le cadre éventuel.

Exemples d'accrochage et écarts, en ligne horizontale

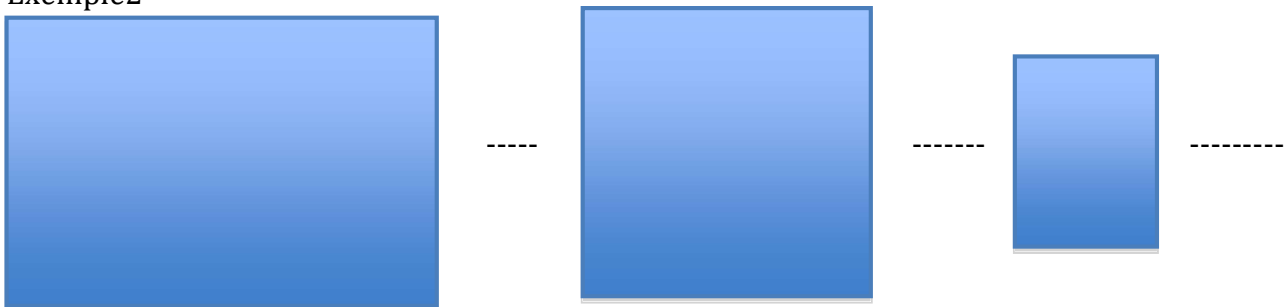
Exemple1

I-----200cm-----I-----160cm-----I-----200cm-----I----->



<-----I I-----I I-----I I-----I
40cm 40cm 40cm 40cm

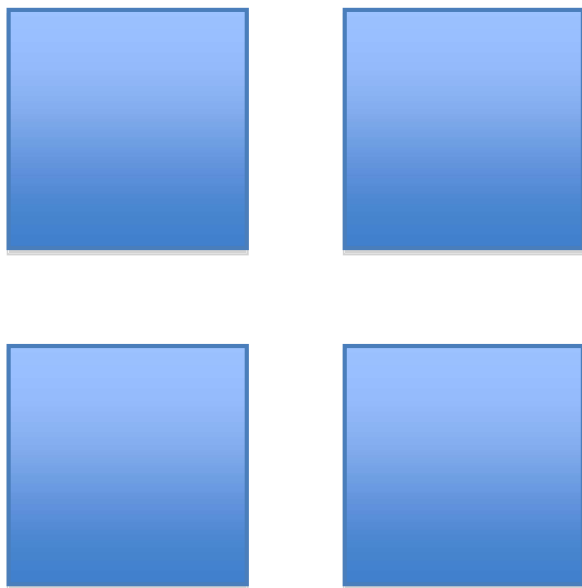
Exemple2



I-----I-----I-----I-----I----->
200 cm 40cm 160cm 40cm

Placement de tableaux montrant l'écart entre les œuvres, en ligne verticale.

Exemple3

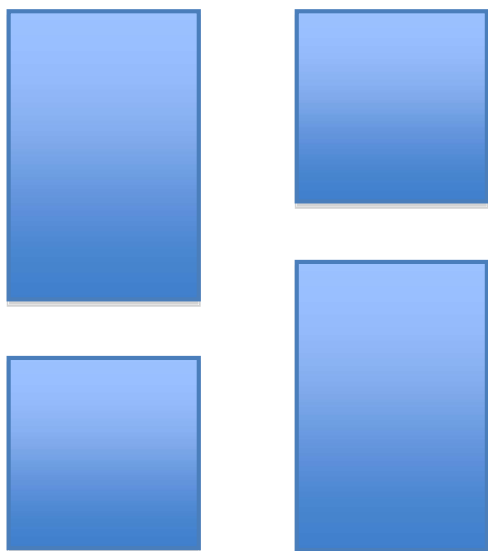


I-----2m-----I

Pour les petites œuvres de moins de 40cm de hauteur, il est possible de mettre au **MAXIMUM 2** œuvres en ligne verticale.

Les œuvres devront avoir les mêmes dimensions (si possible) ou avoir la possibilité d'être accrochées d'une façon harmonieuse.

Exemple4



I-----2m-----I

ENCADREMENT ET ACCROCHAGE

- **Encadrement:** Si vos tableaux sont encadrés nous vous demandons de les encadrer d'une même façon, pour créer une exposition homogène, harmonieuse et mettre vos œuvres en valeur.

- **Accrochage:** Suite à plusieurs difficultés rencontrées lors d'accrochages lors des précédents salons, nous vous demandons d'utiliser un système efficace pour assurer la sécurité de vos œuvres et pour faciliter le travail des bénévoles chargés de monter les expos.

Vous trouverez ci-dessous des photos des systèmes d'accrochage que nous vous conseillons. Ces systèmes permettent aux œuvres d'être accrochées bien droit.

L'accrochage des œuvres est assuré par l'équipe de SBAP avec tous nos soins. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages aux œuvres avec un système d'accrochage qui n'est ni efficace, ni adapté au poids ou la taille de l'œuvre. Merci pour votre compréhension.

SYSTEME D'ACCROCHAGE N°1 : 2 crochets et ficelle



Prévoir une ficelle synthétique solide. Pas de fil métallique, car les tableaux glissent. Assurez-vous que la ficelle et les crochets sont suffisamment solides pour supporter le poids du tableau et son encadrement. Merci de laisser de la longueur supplémentaire à votre ficelle pour permettre un réglage fin de la hauteur d'accrochage.

SYSTEME D'ACCROCHAGE N°2 : Barrette métallique crantée



Elle est adaptée pour une œuvre légère montée sous-verre. Une seule barrette par œuvre. Si le sous-verre est trop lourd, prévoir le système d'accrochage N°1 fixé à l'arrière de l'encadrement,